
ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE 2016

PLOUFRAGAN, le 8 avril 2017



ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE

PLOUFRAGAN, LE 8 AVRIL 2017

Etat des clubs absents ou non représentés :

Côtes d'Armor

-	022066	S/L Athlétisme Loudéac	128 voix
-	022067	S/L AL Rostrenen	59 voix
-	022101	S/L Quintin AC	23 voix
-	022106	Athlétic Club de Penvenan	57 voix
-	022108	Athletic Club de la Rance Dinan	112 voix
-	022112	Guerlédan Aventures	5 voix

Finistère

-	029038	S/L Club Athlétique de Landivisiau	105 voix
-	029059	S/L Pays de Brest Athlétisme	89 voix (procuration)
-	029064	Club Athlé Plaisir Douarnenez	61 voix
-	029069	Le Souffle des Abers Lannilis	197 voix
-	029072	Kerhorres Organisé en A. Loisirs Athlétiques	26 voix
-	029075	Courir Tout Simplement Saint Thonan	11 voix

Ille et Vilaine

-	035013	Cercle Paul Bert Rennes	222 voix
-	035035	US Liffré	182 voix
-	035042	Haute Bretagne Athlétisme	5 voix
-	035048	S/L TA Rennes	218 voix
-	035069	Acigné Jogging	10 voix
-	035075	US Vern	26 voix
-	035081	ASLC PSA Peugeot Citroën Rennes	11 voix
-	035086	UAS Ouest France Rennes	8 voix
-	035112	S/L Jeanne d'Arc de Bruz	58 voix
-	035120	S/L CO Pacéen	272 voix
-	035127	Courir au Coglais	35 voix
-	035131	AC Miniac-Morvan	13 voix
-	035133	S/L Saint Malo AC	41 voix
-	035135	AOP Tout Rennes Court	5 voix
-	035466	Association Sportive Rennes Cap-Malo	6 voix
-	035467	Entente Athlétique Saint Malo	44 voix
-	035472	Les Joggers du Couesnon	8 voix

- 035478	S/L Club Sportif de Betton	49 voix
- 035481	S/L Union Athlétique de Chateaubourg	289 voix

Morbihan

- 056046	Athlé Rhuys	10 voix
- 056078	Queven Athlétisme	181 voix

Représentés mais sans procuration

- 022059	Athlétisme Sud 22	5 voix
- 022070	S/L Athlé Entente du Trégor	56 voix
- 022072	S/L Plérin Athlétisme	130 voix
- 035066	S/L Janze Athlétisme Pays de la Roche aux Féés	240 voix
- 035480	Courir à Cancale	79 voix

Nombre de clubs présents = 111

Côtes d'Armor	23 représentants	2158 voix
Finistère	22 représentants	3260 voix
Ille et Vilaine	34 représentants	5250 voix
Morbihan	32 représentants	3051 voix

Soit un total disponible de 13719 voix

Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Intervention de Jean-Marc BERAUD Président de la Ligue de Bretagne d'Athlétisme

Après les remerciements aux clubs présents et la présentation de M. **Jean-Yves LE PRIELLEC** vice-président de la Fédération Française d'Athlétisme, Président de la CSO fédérale, un bilan d'activité sportif de l'année écoulée est présenté sous forme de diaporama.

Il en ressort la bonne santé des clubs et des athlètes et un nombre conséquent de podiums aux divers championnats de France et d'internationaux.

Présentation du compte de résultat – du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

Patrick VALENTIN – Trésorier Général de la Ligue de Bretagne d’Athlétisme

Tous les comptes ont été adressés aux clubs et ceux-ci ont pu en prendre connaissance. ([voir annexe](#))

1 – Le résultat de l’exercice

Le total des produits de l’exercice se monte à **618 626 euros**

Le compte de résultat fait apparaître un excédent de **21 283 euros**

2 – Le bilan

Concernant l’actif du bilan de la Ligue, on peut remarquer :

- Des investissements pour 6 k€ d’agencements et de mobilier de bureau et de matériels informatiques,
- Les disponibilités bancaires sont de 496 k€ en baisse de 30 k€ par rapport à fin décembre 2015. Elles sont liées notamment à l’augmentation des créances de 36 k€ auprès des comités départementaux (licences, 2^{ème} quinzaine de nombre et de décembre 2016 non perçues)

Concernant le passif :

- Les fonds propres au 31 décembre s’élèvent à 273 187 euros, grâce au résultat positif de l’exercice,
- Le ratio de solidité financière est en progression constante. Il s’établit à 45,4 % pour 2016 contre 42 % en 2015
- Le poste « produits constatés d’avance » à 196 k€ reste important. Il est légèrement en retrait par rapport à 2015 (- 18k€) et correspond à 8/12^{ème} du produit des licences perçues pour 2017
- Les dettes restent stables à 114 k€ d’un exercice à l’autre.

3 – Le compte de résultat

Le total des recettes 2016 s’élève à 618 k€. Ce montant est stable par rapport à 2015.

Concernant les produits :

- Les recettes des licences et cotisations augmentent de 7.5 % et représentent 47 % de nos ressources,
- Quant aux subventions publiques directes et indirectes, elles progressent de 10 % autour de 144 k€ en 2016 pour 130 k€ en 2015 (23 % de nos ressources)
- Le chiffre d’affaire « partenariats » diminue de 43 % ; la baisse est due à la diminution de l’engagement du journal « Le Télégramme » sur le cross de la Ligue et qui n’a pu être compensée par l’arrivée de nouveaux partenaires.
- Le résultat financier est positif de 5 000 euros

- Le résultat exceptionnel est positif de 2 000 euros

Concernant les charges :

- Le total des charges est de 607 k€, en hausse de 24 k€ par rapport à 2015 soit 4.2 %
- Les hausses de charges les plus significatives concernent :
 - o Déplacements, hébergements et restauration 12 k€
 - o Locations d'installations sportives 11 k€
 - o Soins Kinés et analyses 6 k€
- Compensé par une baisse notable des outils de communication pour 32 k€ (Le Télégramme) que nous ne retrouvons pas en recette cette année (baisse du partenariat)

La masse salariale reste stable.

En conclusion

La Ligue de Bretagne n'apporte aucune inquiétude sur la solidité de sa situation financière à fin 2016 et, doit ainsi pouvoir poursuivre sans inquiétude ses actions de développement de l'athlétisme breton et, rassurer l'ensemble de ses partenaires à sa capacité de tenir ses engagements.

Suite à cette présentation, Patrick VALENTIN passe la parole à M. **Benoît CHARLES Expert-comptable** auprès du cabinet COGEP qui ne voit rien à redire de cette présentation sinon, que la tenue des comptes est excellente et sans reproche, que les relations de travail avec l'ensemble du personnel sont bonnes et qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter pour l'avenir.

La situation financière de la Ligue est saine et c'est pour eux un plaisir de travailler avec la Ligue.

Rapport des vérificateurs aux comptes

M. Gilbert LE FLOCH représentant les vérificateurs aux comptes certifie avoir eu accès à l'ensemble des pièces comptables et certifie sincères le compte de résultat présenté.

Il demande donc à l'assemblée de donner quitus de sa gestion au Trésorier Général de la Ligue Patrick VALENTIN.

Les représentants de clubs se prononce POUR à l'unanimité.

Affectation du résultat sur l'exercice 2017

M. Jean-Marc BERAUD Président de la Ligue demande la possibilité d'affecter le résultat 2016 sur l'exercice 2017

Les représentants de clubs se prononce POUR à l'unanimité.

Election des 3 vérificateurs aux comptes pour l'année 2017

Sont élus à l'unanimité :

- Gilbert LE FLOCH Trégor Goélo Athlétisme
- Gérard PINEL Lannion Athlétisme
- Roger QUENTEL S/L CA Guilers

Présentation du budget prévisionnel 2017

M. Jean-Marc BERAUD détaille le budget prévisionnel 2017 tel qu'il été remis aux clubs. ([voir annexe](#))

Après les questions diverses :

Gilbert LE FLOCH à l'attention de M. Jean-Yves LE PRIELLEC – FFA : Y aura-t-il des augmentations programmées sur les cotisations et les licences

Jean-Yves LE PRIELLEC : pas d'augmentation des cotisations ni de la part fédérale des licences.

Gilbert LE FLOCH à propos du coût des formations régionales estimant que le montant demandé aux stagiaires est cher.

Jean-Marc BERAUD : le coût est fixé en fonction de plusieurs paramètres notamment l'hébergement, la restauration, les installations sportives ainsi que les défraiements des intervenants

Le budget prévisionnel est mis au vote : unanimité moins 7 voix.

Avant l'intervention de M. Jean-Yves LE PRIELLEC, Jean-Marc BERAUD informe l'assistance d'une mutualisation entre la Ligue de Bretagne et la Ligue des Pays de Loire pour l'organisation d'un grand meeting en salle à Rennes en 2018.

Intervention de M. Jean-Yves LE PRIELLEC, vice-président de la Fédération Française d'Athlétisme et Président de la CSO fédérale.

Je tiens à vous présenter le bonjour de notre Président André GIRAUD et vous informer que la Fédération Française d'Athlétisme va changer.

Il n'y aura pas de langue de bois, je suis le président chargé du Bénévolat, de la CSO mais je supervise également la COT. Je ne vais pas reprendre tout ce que votre Président a dit, surtout sur son intervention financière ; je vais répondre un peu à vos questions.

J'ai noté une information importante, le 17 novembre est tombé de la Cour Européenne de Justice un texte que votre Expert-Comptable doit connaître : toute association rémunérant un acteur (entraîneur, officiel, etc...) avec un lien de subordination celui-ci sera considéré comme un salarié. Attendez-vous à voir l'URSAF.

Je tiens également à vous dire que le Ministère a demandé à ce que les associations culturelles et sportives soient contrôlées. Devinez par qui ils vont commencer ?

Les stages : J'ai entendu dire que le coût des stages demandé aux athlètes était onéreux ! Oui Un stage coûte cher, ce n'est pas seulement ce qui est annoncé (le coût athlète) mais toute la logistique mise en place pour son bon fonctionnement (transport, hébergement, restauration, équipements collectifs, vacances etc...) et je suis étonné de constater que vous ne donnez que 50 euros aux encadrants, la Ligue des Pays de Loire intervient à hauteur de 150 à 350 euros pour deux jours. Quand votre Président dit qu'en Bretagne cela ne coûte pas cher, c'est vrai sachant que la Ligue s'engage sur ses fonds propres à hauteur de 50 %.

J'entendais également l'importance des **Interligues** et de leurs positionnements dans la saison, sachez que j'ai eu raison contre la DTN nous allons déplacer les championnats de France Cadets et Juniors à fin juillet, acté par le Bureau Fédéral afin de répondre à la grande majorité des clubs et des Ligues qui voulaient un espace de liberté entre les régionaux et les France ; les athlètes non qualifiés aux France pourront avoir accès à d'autres compétitions afin que leur saison ne s'arrête pas en juin. Vous avez entendu parler de nouveaux formats et la prochaine CSO nationale travaillera sur ces formats. Je m'aperçois à l'heure actuelle qu'entre le moment où le pv de la CSO est validé et où il arrive dans les Ligues, il se passe 6 semaines cela est anormal. Depuis la décision de mardi dernier, le Président des CSO régionales recevront ce pv de CSO, afin que les décisions soient connues le plus rapidement possible. Il s'agit d'une des promesses du programme du Président qui est de redonner la parole aux territoires et écouter ce qui se passe.

La compétition en salle : je suis directeur du meeting de Nantes, celui-ci a quatre ans. Je voulais d'abord répondre à Nantes Métropole qui met gracieusement, y compris avec son personnel, les installations athlétiques. Je trouve normal que nous relançons l'ascenseur avec ce meeting. L'an prochain nous aurons deux matches internationaux, le U20 et le match des Lancers Longs U20. C'est une récompense que nous pouvons donner à nos bénévoles, il n'y a pas de compétitions sans bénévoles ni officiels.

Je me sentais un peu seul depuis la mi-février, j'ai réussi à faire décaler le meeting du Val de Reuil et il existe une place pour un grand meeting à Rennes. Nous pourrions donc mutualiser un certain nombre de choses comme nous l'avons fait avec Mondeville, Eaubonne, Metz. Ils se sont tous tenus en une semaine ce qui a permis la prise en charge financière commune (billet d'avion divisé par quatre par exemple).

Je me suis servi de mes connaissances pour l'organisation de ce meeting. Pas de primes de notoriété ; les athlètes doivent montrer l'exemple aux jeunes.

Nous avons créé le **Challenge des meetings** avec la Fédération avec des primes à la performance (4 athlètes par discipline)

Nous aiderons la Ligue avec nos différents contacts.

Vous avez des qualités d'organisations et des bons officiels ; si toutes les régions étaient comme vous nous n'aurions pas de problème pour organiser nos championnats.

Questions diverses :

Gilbert LE FLOCH : content de voir que la CSO ait mis en place des minima pour les championnats de France surtout pour les jeunes.

Jean-Yves LE PRIELLEC : il s'agit d'une décision de CSO, je vous invite à bien lire les modalités (exemple le minima A est un minimum requis pour une sélection internationale). Par contre les minima B vont nous permettre d'assurer entre 85 et 88% des postes dans chaque discipline. Toute réalisation B sera prise au championnat de France. Il restera donc quelques places pour compléter les listes. Cela va revaloriser vos championnats régionaux ou départementaux. Cela n'empêchera pas la fréquence des meetings.

Gérard PINEL : il ne s'agit pas d'une question directement posée à la Fédération mais à la Ligue ; celle-ci va-t-elle faire la même chose ?

Jean-Marc BERAUD : cela est le cas pour cet été, pour cet hiver cela n'est pas décidé.

Clôture de l'assemblée générale

Jean-Marc BERAUD remercie Jean-Yves de sa présence et de son intervention ; il tient également à remercier chaque membre du Comité Directeur et des Présidents de Commissions pour leur investissement notamment nos jeunes membres Laure, Corentin, Aurélie ainsi que nos salariés Gilles, Vanessa et Clément ; toutes et tous essayons d'être efficaces.